

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne. 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste.

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous ferons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

15 décembre. — Constitution du nouveau ministère Italien sous la présidence de M. Crispi.

— Nouvelle victoire du colonel Bonnier, au Soudan.

16 décembre. — Le procès de Leipzig, relatif à l'accusation de haute trahison portée contre les deux officiers français arrêtés dans un port allemand, se termine par la condamnation des deux prévenus. Le premier, M. Degouy est condamné à six ans de détention dans une forteresse; le second, M. Delguy, à quatre années de la même peine.

17 décembre. — Election législative dans la Corrèze, M. de Lasteyrie, républicain est élu.

18 décembre—La journée est marquée par la découverte d'un détournement d'une cinquantaine de mille francs, com-

mis par un receveur, au détriment de la caisse des contributions indirectes d'Asnières, et par la découverte de vols nombreux dont cinq employés du bureau de poste de la rue Marsollier sont reconnus coupables.

— Un violent incendie détruit une partie de la gare de Rouen.

19 décembre. — Crime passionnel de la rue Montorgueil. Un boucher est victime d'une tentative d'assassinat par son ancienne maîtresse.

20 décembre. — Double assassinat à Hattenville, près d'Yvetot. Une femme et son fils sont assassinés à coups de couteau par deux malfaiteurs.

— Un éclusier de Saint-Denis tire du canal un paquet assez volumineux, flot sur l'eau et contenant pour une valeur de cent dix mille francs d'obligations de chemins de fer.

— M. Paul Reclus, ingénieur civil est soupçonné de complicité avec l'anarchiste Vaillant.

— Un déraillement survenu sur la ligne de Pontoise à Creil, cause de graves blessures au mécanicien, au chauffeur et au chef de train, qui sont précipités dans un remblai de sept mètres avec la machine et plusieurs voitures du train.

21 décembre. — Une violente tempête cause des dégâts importants sur les côtes de la Manche.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La direction du patronage ayant eu le désir de donner une petite soirée récréative aux jeunes gens de l'association, avait convié ceux-ci dimanche dernier et les avait autorisés à amener leurs parents.

Cette soirée dont le programme était laissé à la disposition des artistes improvisés qui avaient bien voulu se dévouer pour la circonstance, a été, on peut dire, un véritable régal pour les amateurs de musique qui ont eu la bonne fortune ou plutôt le flair de pressentir une séance à succès.

Au lever du rideau, Mlle Sophie Petit, pianiste de talent, s'est fait applaudir dans *le Tambourin*, de Rameau.

L'air de *Chimène*, de Massenet et la *Sérénade* de Tchaïkowsky, chantés par Mlle Blanche Coupey, ont excité à juste titre les applaudissements frénétiques de toute l'assistance, qui a été ravie de la virtuosité de cette jeune personne.

M. Georges Moinet, excellent comique, a déployé un certain art de diction dans le monologue intitulé *la vie*, et il a chanté avec non moins de verve *le signalement*.

La marche à l'étoile, fantaisie nocturne en plusieurs tableaux d'ombres chinoises et chant, dus à la composition de M. de Bernis et à la collaboration de M. l'abbé Sarrat, a produit un excellent effet sur l'auditoire qui a vu défiler pendant un quart d'heure une série de personnages habilement exécutés et pour ainsi dire animés.

Le galop de concert, par Quidant, ouverture de piano, habilement exécu-

tée par Mlle Sophie Petit a été suivie de l'air *des saisons* et du *chant du rossignol*, de Massé, dans lesquels Mlle Blanche Coupey a été chaleureusement applaudie.

Le jeune Marcel Froidefont, a dit avec une remarquable sûreté de voix, une assez longue poésie sentimentale intitulée *Friquet*.

Le duo de *la Fille du régiment*, de Donizetti, exécuté par M. et Mlle Coupey a donné lieu à de fréquentes salves d'applaudissements, bien justifiées du reste, par la façon harmonieuse dont il a été chanté et aussi, à cause de la chaleur patriotique avec laquelle certains passages ont été interprétés par Mlle Coupey.

A son tour, M. Georges Moinet est revenu en scène et a vivement intéressé tout le monde par ses amusantes chansons *L'arrestation*, *le Juge d'instruction*, *l'Hôtel du n° 3*, *ous'qu'est la police*.

Nous ne saurions oublier Mme Coupey, qui a déployé un réel talent dans l'accompagnement des morceaux exécutés par sa fille et a improvisé avec succès celui des *chansonnettes* de M. G. Moinet.

Il est à désirer que les personnes bienveillantes qui s'intéressent au patronage, trouvent le moyen d'organiser souvent des soirées de ce genre.

— Dex Auguste, né à Paris, âgé de 48 ans, sans domicile fixe, est un individu qui a dit adieu au travail depuis longtemps déjà et qui préfère vivre au détriment de ses semblables. Les innombrables condamnations qu'enregistre son casier judiciaire le prouvent surabondamment.

C'est pour avoir été trouvé dans le commencement du mois, mendiant à Dammartin, qu'il a été appelé de nou-

veau sur les bancs de la police correctionnelle.

Il lui est infligé 2 mois de prison.
(Indépendant)

SAINT-MARD

On nous fait savoir que la distribution des jouets de l'arbre de Noël que nous avons annoncée dans notre précédent numéro, aura lieu demain, lundi, jour de Noël, vers trois heures.

A l'issue des vêpres qui seront dites à deux heures et demie, cent-cinquante enfants feront entendre un cri d'allégresse en l'honneur de l'arbre de Noël.

Il est probable qu'aucun des intéressés ne manquera à l'appel.

— On a beaucoup parlé dans ces derniers temps, de la formation d'une fanfare et de la création d'une société de secours-mutuels; des deux sociétés en très bonne voie de formation, une seule est arrivée au port sans encombre; nous voulons parler de la société de secours-mutuels qui se porte à merveille et qui n'attend plus que l'approbation préfectorale pour fonctionner.

Nous ne saurions en dire autant de la fanfare, dont le pilote n'a pas donné signe de vie depuis un mois. On commence à craindre que la tempête de ces jours derniers l'ait fait sombrer.

THIEUX

Les frères Lancezeux, âgés de 44 et 49 ans, demeurant à Claye-Souilly, ont été surpris jeudi dernier par le garde champêtre de Thieux, au moment où ils tendaient des collets, au lieu dit les clos, territoire de Thieux.

Conduits au poste de la commune, puis à la gendarmerie de Dammartin, les deux frères ont été mis en état d'arrestation.

VINANTES

Fidèle à ses principes humanitaires,

M. Duflocq, maire de Vinantes a, comme les précédentes années, pourvu de chaussures d'hiver, dix-sept enfants nécessiteux de l'école communale.

L'exemple est bon à suivre à cette époque de l'année, où les cadeaux, même utiles, sont bien venus des petits et des grands.

OISSERY

L'honorable correspondant de qui nous avons appris la semaine dernière, le vol dont l'église d'Oissery a été victime, nous signale quelques coquilles que le compositeur a laissé subsister dans son récit. Le fait ne nous surprend pas, car nous avons, chaque semaine, à regretter des erreurs plus ou moins grossières, mais toujours trop nombreuses, dues au manque de temps au moment du tirage du journal.

Notre correspondant ajoute qu'il a été surpris de ne pas voir dans la *Gazette* le compte-rendu des fêtes données au chef-lieu de la *Goële*, à la suite de la décision prise par le Conseil général, ni des feux de joie allumés à le Corbie à cette occasion.

Rassurez-vous, habitants des confins du canton, car notre victoire est celle de la plus grande partie du pays de *Goële*, et bien que ce nom rappelle celui du peuple qui jadis osa aller planter ses tentes devant le Capitole, leur chef, à l'encontre du *brenn* gaulois, n'a qu'un souci: C'est le bonheur des vaincus.

CLAYE-SOUILLY

Desmet Yvon, dit *Quatre Sous*, et Legrand Félix, ne répondent pas à l'appel de leur nom fait par l'huissier de service de la Correctionnelle.

Ces deux individus ont été surpris le 26 août dernier, volant une certaine quantité de fruits au préjudice d'un propriétaire de Claye.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 097055

Par défaut, Desmet fera 15 jours de prison et Legrand 8 jours de la même peine.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Pendant le mois d'octobre dernier, il a été versé, dans le département de Seine-et-Marne, par 1716 déposants, dont 223 nouveaux, la somme de 212,561 fr. 73

Il a été remboursé à 559 déposants, dont 403 pour solde. 168,814 fr. 48

Soit un excédent de 43,747 fr. 25

POUR LES PAUVRES

Il est consolant lorsqu'on dispose d'une certaine aisance de venir en aide à la classe des déshérités qui, à cette époque de l'année éprouvent les dures angoisses de la faim, par suite du chômage ou de la maladie.

Chaque commune étant pourvue d'un bureau de charité, il nous est donné à certaines époques de citer les noms de quelques généreux donateurs qui se font un devoir de secourir la misère.

A Dammartin, ce sont MM. Hémar, Viard, Vve Landry, de Cambacérès, de Chateaubert, Michel, qui se distinguent parmi tous par une généreuse souscription en faveur des pauvres.

A Nanteuil, c'est M. Rudault industriel et M. Gérard, propriétaire, qui donnent l'un 200 francs et l'autre 100 francs pour être distribués en aliments chauds aux petits enfants pauvres qui fréquenteront l'école maternelle pendant l'hiver.

On ne peut que féliciter ces généreux donateurs et les citer comme exemple à ceux qui pourraient les imiter.

SERVICE POSTAL

Le *Journal officiel* du 7 décembre vient de publier un nouveau règlement en 41 articles, sur les « conditions d'admission par le service des postes des objets affranchis à prix réduits. »

Voici les dispositions qu'il nous paraît surtout utile de faire connaître, au sujet de l'affranchissement des imprimés à cinq centimes, parmi lesquels sont comprises :

Les polices d'assurances et les avenants ;

Les factures et bordereaux ou avis d'expédition, lesquelles pourront contenir des indications ou mentions sur le rappel de la date et du mode de paiement ; duplica, remise à condition ; fût, caisse, emballage à rendre, avec exclusion de formule de salutation personnelle.

Les cartes de visites imprimées ou manuscrites contenant les indications ci-après :

Nom, prénoms, qualité ou profession et adresse de l'expéditeur.

Jours et heures de consultation ou de réception ;

Pour prendre congé ou P. P. C. ;

Pour faire connaissance ou P. F. C. ;

En congé, en disponibilité ou retraité ;

Remerciements ;

Vœux ou souhaits formulés en termes impersonnels et à l'occasion d'un événement général, comme le jour de l'an, la fête de Noël...

Cette mesure sera fort appréciée du public.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 2 décembre — Décès de Isabelle Leplat veuve Foy, âgée de 67 ans.

Du 7 décembre — Naissance de Jeanne Hériveraux, fille de François Hériveraux et de Alphonse Couturier.

Du 17 décembre — Naissance de René Pique, fils de Arthur Pique et de Marie Corvisier.

Les Centimes départementaux

Nous nous faisons volontiers l'écho des réflexions suivantes qu'un sentiment d'équité a inspirées :

Les contribuables du département de Seine-et-Marne, à l'occasion des élections sénatoriales, croient devoir appeler l'attention des candidats qui briguent l'honneur de les représenter au Sénat sur un fait anormal qui se produit dans le département.

A la suite de la loi du 8 août 1890, le principal de l'impôt foncier a été dégrevé d'une façon assez sensible.

Le département de Seine-et-Marne témoigne sa reconnaissance au gouvernement de la République pour cette juste diminution, mais les contribuables se demandent pourquoi les centimes départementaux continuent à être calculés sur l'ancienne base qui n'existe plus.

Ce calcul, le Conseil général l'a reconnu injuste et M. Benoist lui-même, dans son remarquable rapport du 16 septembre 1899, constate le fait, qui, disait-il, ne devait être qu'exceptionnel et provisoire ; malheureusement ce provisoire dure encore, et dans une crainte que rien ne justifie, d'augmenter 133 communes, on force 397 autres à payer plus qu'elles ne devraient.

Nous croyons donc utile de signaler à l'attention publique cette anomalie qui aurait dû cesser depuis plusieurs années.

Les nouveaux centimes que rendra nécessaires l'extension du réseau départemental de chemins de fer, ne feront qu'accroître cette situation anormale et lui donneront un caractère absolument vexatoire, si nos représentants ne s'occupent bientôt de trouver le moyen d'y mettre un terme.

Les Silvanectes (pays de Senlis et de Goële)

S'il est hors de doute que le nom gallo-romain de *Silvanectes*, qui renfer-

me le mot *Silva*, forêt, soit postérieur à l'occupation romaine et que celui d'*Augustomagus* ne soit pas antérieur au 1^{er} siècle de notre ère, il n'en paraît pas moins certain que la peuplade dont il est ici question existait, sous une dénomination différente, avant l'arrivée des Romains dans la Gaule-Belgique, et qu'elle a dû posséder un *oppidum* de quelque importance, qui pouvait n'avoir rien de commun avec la ville d'*Augustomagus*, (Senlis).

Ces questions ont exercé, à diverses époques, la perspicacité des érudits, sans que leurs savantes dissertations aient pu dissiper suffisamment les ténèbres qui voilent ce point d'histoire locale. (8)

(8) — M. A. de Caix de Saint-Aymour, dans une savante étude sur l'origine de la ville et du nom de Senlis, publiée en 1862 dans le bulletin du comité archéologique, dit que *Ratomagus* fourni par Ptolémée est une altération d'*Augustomagus*, et le savant archéologue Senlisien appuie son opinion sur celle de Cluvier, d'Adrien de Valois, de Rouyer et du père du Molinet bibliothécaire de Ste-Genevieve-du-Mont; qui, dans une lettre du 24 mars 1671, rapportée par Allorty dit positivement que *Ratomagus* a été mal mis pour *Augustomagus*.

L'historien du Valois, Carlier, (Tome 1 p. 15 et 16) dit qu'au moment de la conquête des Gaules, il n'y avait ni peuple ni cité des *Silvanectes* mais que les peuplades forestières du Valois furent réunies par les Romains sous le nom de *Silvanectes*.

M. Ernest Desjardins, qui comprend le pays de Goële dans la *civitas Silvanectum* dit : « Les *Silvanectes* (pays de Goële ou de Senlis), pour n'être pas mentionnés dans César ni dans Strabon n'en devaient pas moins avoir une origine fort ancienne : Ce sont les *Ulmanectes* (pour *Silvanectes*) de Pline. Ce petit peuple Gallo-Belge était sans doute client ou sujet des *Suessiones*, dont le territoire, trop vaste pour l'équilibre des cités romaines, fut démembré par Auguste ou ses successeurs ; ce démembrement aura donné naissance à la *civitas Silvanectum*, qui existait déjà au 1^{er} siècle, puisqu'il est qualifié de *liberi* par Pline et que cette désignation ne peut s'appliquer qu'à une cité. » (Geog. de la Gaule romaine T. 2 p. 452)

« Ptolémée mentionne à part les *subanecti*, leur donnant pour chef-lieu *Ratomagus*, d'après les manuscrits qu'on a accusés d'erreur avec unanimité. alléguant que le chef-lieu des *Silvanecti* devait être l'*Augustomagus* (Senlis) des Itinéraires. » (ibid. T. 2 p. 452)

« Tous les manuscrits s'accordent, sauf de légères variantes. Aucun ne donne la leçon *Silvanectes*, *Augustomagus*, identifié avec Senlis représente certainement la ville des *Silvanectes* au IV^e siècle. Mais il semble que le chef-lieu de cette petite cité, formée, évidemment, au 1^{er} siècle, d'un démembrement de celle des *Bellovaques*, qui était fort étendue, fut tout autre. On a vu dans ce nom de *Ratomagus*, une erreur des copistes, mais nous pensons que le texte de Ptolémée, pour lequel les manuscrits ne donnent pas de variantes, doit être respecté, que le chef-lieu de ce petit peuple devait bien être, au temps de Ptolémée, *Ratomagus*, ville différente de Senlis, occupant une position plus centrale dans leur territoire, comme serait par exemple Champliu et la localité voisine, dont les ruines se voient au sud de la forêt de Compiègne, et n'ont pas été nommées jusqu'à ce jour. (ibid. T. 3 p. 357-358). »

(à suivre) E. L.

Tablettes historiques

(Suite)

La garnison de Dammartin qui était constamment secourue par les défenseurs de Meaux, de la Ferté-Milon et des autres places du voisinage, tint bon devant l'attaque des royalistes, si bien que pour en finir plus vivement, Henri IV envoya le comte de Saint Paul avec ses troupes, le régiment de Valiraut et d'autres troupes gasconnes. On livra de part et d'autres des combats sanglants, mais il arriva enfin que les Ligueurs furent défaits; le chevalier de Thury, gouverneur de Meaux, qui conduisait un convoi de vivres et de munitions fut tué et le convoi resta entre les mains des Huguenots. Les assiégés se trouvant réduits à la plus grande détresse et n'espérant plus de secours se rendirent par composition, sortirent de la forteresse avec armes et bagages et

furent conduits sous escorte à Meaux. La garde du château fut confiée au seigneur de Vincuil, qui y demeura fidèlement avec une forte garnison pendant toute la durée des troubles.

Bernier p. 207.

Les armes d'autrefois

ET CELLES D'AUJOURD'HUI

Les Allemands n'ont pas eu à se louer de leur nouveau fusil, il paraît qu'on le change, sans faire de bruit autour de cette transformation. Notre Lebel, toujours admirable et incomparable, a reçu cependant aussi une légère modification.

On sait avec quelle rapidité se fait le chargement, et à quelle distance porte le fusil Lebel. Il y a un peu plus de deux cents ans, les choses n'allaient pas aussi bien; au reste, nous nous souvenons des vieux fusils à pierre, des fusils à piston et de la charge en douze temps, qui ne tuaient par toujours leur homme à 100 mètres. C'était bien autre chose en 1687, à l'époque des guerres de Louis XIV. Pour l'exercice du mousquet, on ordonnait:

1 Portez la main droite au mousquet; 2 haut le mousquet; 3 joignez la main gauche au mousquet; 4 pressez la mèche; 5 mettez-la sur le serpent; 6 compassez la mèche; 7 mettez les deux doigts sur le bassinet; 8 soufflez la mèche; 9 en joue; 10 tirez; 11 retirez vos armes; 12 reprenez la mèche; 13 remettez-la en son lieu; 14 soufflez sur le bassinet; 15 prenez le pulvérin; 16 amorcez; 17 fermez le bassinet; 18 soufflez sur le bassinet; 19 passez le mousquet du côté de l'épée; 20 prenez le fournilment (étui contenant une cartouchette); 21 mettez-le dans le canon; 22 laissez tomber la poudre dans le canon; 23 remettez le fournilment en son lieu; 24 tirez la baguette; 25 haut la baguette; 26 raccourcissez la baguette; 27 mettez-la dans le canon; 28 bourrez; 29 retirez la baguette; 30 raccourcissez la baguette; 31 remettez-la en son lieu; 32 portez la main droite au mousquet; 33 haut le mousquet; 34 mousquet sur l'épaule.

On ne fait plus tant de façons aujourd'hui pour tuer son homme à 1500 mètres. C'est le progrès!

USAGES ET COUTUMES

La corbeille de mariage

Dans l'ancienne Rome, les boulangers se servaient de la *Corbula* ou panier à pain. C'est dans cette corbeille qu'était porté pompeusement le gâteau des mariés, appelé *confarreatio*, que les deux nouveaux mariés étaient tenus de manger en présence de dix témoins et d'un pontife ou d'un flamme (prêtre de Jupiter).

Un autre usage, qui provient de la Grèce, consistait à mettre des coings dans la corbeille. Pline nous parle de ces coings qu'on posait sur la tête des statues des dieux qui présidaient au lit nuptial.

Virgile, également, dans ses *Eglogues*, parle de faire offrir des coings comme cadeau au bel Alexis par le berger Corydon:

Ipsa ego cana legam tenera lanugine mala.

« Je cueillerai moi-même les fruits qu'un doux duvet blanchit. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet usage de coings, c'est la loi de Solon qui ordonnait aux nouvelles mariées de manger de la chair du coing avant d'entrer dans la chambre nuptiale et de dormir avec leur mari. Cela signifiait que la voix de la femme doit être aussi douce et aussi agréable que le parfum du fruit qu'elle avait mangé.

Il est probable que plus tard, il fut ajouté d'autres objets dans la *Corbula*, tels que des bijoux; de là notre expression actuelle: *Corbeille de mariage*.

Recettes utiles

Nettoyage des lampes.

Le grand secret pour avoir des lampes qui remplissent bien toutes leurs fonctions, c'est la propreté.

Quand elles ont servi longtemps, elles finissent par ne plus marcher d'une manière régulière: dans les intervalles de repos, les huiles grasses mélangées

de poussière ou d'autres impuretés, se sont solidifiées dans les conduits, et ceux-ci se trouvent plus ou moins obstrués. Il faut alors recourir à un nettoyage qui peut facilement se faire sans recourir au lampiste.

On commence par vider la lampe en la laissant égoutter — un ou deux jours au moins, si l'on le peut. — Puis, on fait bouillir de la potasse dans de l'eau, de façon à faire une solution assez forte. Cette lessive est versée dans les conduits de la lampe, on laisse s'éjourner pendant vingt-quatre à quarante-huit heures.

Les huiles solidifiées s'enlèvent alors: on n'a qu'à secouer la lampe à la renverser et à la laisser suffisamment égoutter.

Il est indispensable qu'elle soit bien sèche intérieurement avant d'être regarnie et remise en service.

Les verres de lampes doivent être appropriés tous les jours, sans quoi ils s'encrassent. Tout le monde connaît la manière dont se fait ce nettoyage, qui consiste à souffler dans le verre et à passer dans l'intérieur un linge propre; l'extérieur se polit avec du papier doux. Pour les verres salis on les nettoie avec un linge imbibé d'alcool, ce qui leur donne un beau poli, les globes se lavent dans une eau de soude, puis se rincent dans de l'eau où on a mis quelques gouttes d'ammoniaque, on essuie avec un torchon doux et sec afin d'enlever toute trace d'humidité.

Enfin je termine mon chapitre sur les lampes en vous rappelant qu'une mèche trempée dans du vinaigre fort donne, lorsqu'elle est sèche, une lumière beaucoup plus vive, et qu'un verre neuf devient moins fragile si on a soin de le faire cuire. Pour cela on le met à l'eau froide, puis on porte à ébullition et on le laisse refroidir dans la même eau en ne le retirant que lorsque celle-ci est tout à fait froide.

ASSURAN
Sur la Vie et contre l'Incendie

M. Henri DAMART
à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)

UN JEUNE MENAGE, le mari
Jardinier, la femme Couturière
demande place dans une mai-
son bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES
S'adresser au bureau du Journal

à LOUER à DAMMARTIN
Maison Bourgeoise
avec Jardin, Ecurie et Remi-
se, sise, 3, rue de l'Hôtel-
Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,
N° 5.

Librairie F. LEMARIÉ, à Dammartin

**ALMANACHS
ET ÉPHEMÉRIDES**

Almanach Briard. 260 pages, for-
mat in-12, illustré..... 0 50

*Almanach de la Petite Gazette de
Dammartin et ses Environs*, 32
pages, format petit in-4° il-
lustré..... 0 20

*Calendriers à effeuiller avec éphé-
mérides historiques, prover-
bes et maximes, bons mots,
menus de cuisine, etc. :*

Grandeur n° 1, fond chromo 0 25

Grandeur n° 2, — 0 30

Grandeur n° 3, — 0 35

*Almanachs liégeois, de Troyes, de
Paris, etc.... de 0,10 cent. à 0 50*

CHARBONS DE TERRE ET CHARBONS DE BOIS

A. PÉNIDE à Dammartin
ANTHRACITE ANGLAIS
POUR POÈLES MOBILES
Prix très modérés

Imprimerie et Librairie E. LEMARIÉ,
à Dammartin

Cartes de Visites

DEPUIS 1 FRANC LE CENT

ENVELOPPES VISITES
à 50 cent. le cent

LIVRES d'ÉTRENNES

Remise 10 0/0 au comptant sur les prix
des éditeurs.

Articles de Fantaisie
pour étrennes

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique
Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FEUD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

A LOUER pour le 1^{er} février,
Maison avec jardin à Saint-
Mard.

S'adresser au bureau du Journal.

MUSÉE DES FAMILLES
EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements : Un an, 6 fr ; Six mois
3 fr.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin.